

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — ... 10 » — 13 »
Trois mois, — ... 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou refusés, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 51 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
10 — — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Tout ce que nous avons dit sur l'invasion d'une alliance entre les cours de Berlin et de Saint-Petersbourg, est aujourd'hui confirmé par les journaux les plus autorisés de la Prusse. La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, qui se distingue entre tous par la sûreté de ses informations, déclare de la manière la plus nette que tous les bruits qui ont couru à cet égard n'ont aucune espèce de fondement.

La *Gazette de Vienne*, du 14 novembre, publie une lettre de l'empereur d'Autriche, par laquelle M. de Beust, ministre des affaires étrangères, est nommé en même temps ministre de la maison de l'empereur.

M. de Larisch, de retour de son voyage de congé, a repris la direction des finances.

Le baron Anselme de Rotschild, chef de la maison de banque de Vienne, a renoncé à la nationalité francfortoise et a acquis la naturalisation en Autriche, avec les droits de bourgeoisie à Vienne.

La *Correspondance générale* dément le bruit répandu par plusieurs feuilles viennoises, et d'après lequel le baron de Beust aurait conçu le plan de former un nouveau groupe des pays autrichiens.

On mande de Florence que le gouvernement italien a concentré un nombre considérable de troupes sur la frontière romaine. Elles seraient destinées, dit-on, à réprimer toute ten-

tative qui pourrait être faite contre les Etats-Romains, après le départ des troupes françaises.

On écrit de Rome, 14 novembre :

La gendarmerie pontificale, renforcée par un détachement d'auxiliaires armés, vient d'avoir une rencontre, avec une bande de brigands, sur le pont Morolo, dans la province de Frosinone. Sept individus, tombés entre les mains des brigands, ont été délivrés. Le chef de la bande est gravement blessé.

L'*Osservatore romano* est autorisé à déclarer apocryphe la circulaire tendant à exciter une réaction dans le royaume de Naples, que les journaux ont publiée comme étant émanée du palais Farnèse.

La quarantaine pour les voyageurs venant de France et de la haute Italie est abolie.

On lit dans le *Journal de Bruxelles* :

On m'assure que les hommes d'Etat britanniques ne se font aucune illusion sur le sort prochain qui attend la Papauté, et les démarches de M. Gladstone, de lord Clarendon, du duc d'Argyll et de M. Odo Russell sont assez significatives à cet égard. Ces hommes d'Etat pensent évidemment, comme les plus éminents catholiques de France, que les épreuves suprêmes ne seront point épargnées à Pie IX et que l'exil complètera la spoliation. Ce sont là sans doute de tristes perspectives, mais il faut avoir le courage de les envisager plutôt que de se laisser aller jusqu'au bout à de fausses espérances.

Quoi qu'il en soit, on assure que la mission du général Fleury se bornera strictement à

Florence, et que, dans aucun cas, il ne se rendra près du Saint-Père.

Il a été question récemment d'une proclamation adressée aux Romains par Mazzini. Cette proclamation est conçue en ces termes :

« Aux Romains !

« Maintenant qu'est arrivé le moment de l'accomplissement de l'acte solennel de la retraite de l'occupation étrangère de la patrie des Scipions, notre Rome, il appartient aux généreux enfants de cette grande ville de se montrer dignes de leurs aïeux ! Frères, ne donnez pas prise à la diplomatie, pour qu'elle combine de nouvelles machinations afin de resserrer les liens prêts à être brisés. Que les changements politiques accomplis par le peuple romain en 1849 ne soient pas considérés pour ne pas, cette fois, agir inconsidérément et par des mouvements populaires prêter les mains à de nouvelles compressions. Le devoir de tout Romain est de se tenir prêt aux événements. Romains ! l'Europe jusqu'à présent a admiré votre attitude. Une hécatombe de vaincus serait de votre part un acte sans générosité ; il ne faut pas que la vengeance ternisse la victoire d'un peuple qui reconquiert sa liberté. C'est d'ailleurs la devise de la fraternité des peuples qui arrive à grands pas !

» Londres, 27 octobre 1866. »

Le discours du trône, prononcé à Copenhague à l'ouverture des Chambres danoises, dit que le Danemark n'a pas été sans prendre intérêt dans les affaires de l'Europe centrale. Le traité de Prague et la direction nationale don-

née aux affaires européennes garantissent le retour du Schleswig septentrional et des frontières naturelles.

Le discours rend hommage à l'esprit de justice des puissances amies, et principalement de la France. Il annonce la réforme de l'armement. Il dit que l'état des finances du pays est satisfaisant.

Un télégramme de New-York, en date du 15 novembre, annonce que les autorités fédérales ont arrêté Ortega.

L'ouverture des Chambres belges a eu lieu le 15 de ce mois. Voici le discours prononcé, en cette circonstance solennelle, par le roi Léopold II.

Il me tardait de me retrouver au sein de la représentation nationale où j'ai reçu, il y a un an à peine, un accueil si sympathique.

Le peuple tout entier, dans chacune de nos patriotiques provinces, s'est associé à ces démonstrations touchantes ; elles se rattachaient au souvenir du monarque vénéré dont le règne bienfaisant laissera des traces impérissables dans l'existence de la Belgique. (Applaudissements.)

C'est avec une grande satisfaction que je constate l'état excellent de nos relations internationales.

Au milieu des graves événements qui ont troublé une grande partie de l'Europe, la Belgique est demeurée calme, confiante, et pénétrée des droits et des devoirs d'une neutralité qu'elle maintiendra dans l'avenir, comme dans

FABLETTON.

60

L'HOMME AU CHIEN MUET

Par M. Prosper Vialon.

TROISIÈME VOLUME.

(Suite et fin.)

Ils se séparèrent : Jeanne et le commandant rapidement conduits par le spahis, Louise et Pierre Déschaud marchant activement vers le moulin.

La cour de Trefieux retrouva son silence. Un seul homme y resta : Michel, le front appuyé contre la grille, écoutait avec un déchirement inexprimable le bruit de la voiture qui s'éloignait.

— Oh ! murmura dououreusement le régisseur, je n'ai plus rien autour de moi... Pourquoi le maître de Trefieux m'enlève-t-il mon enfant !

Puis, régénéré par un sentiment de dévouement sublime :

— La tante de mon maître me l'avait donnée, soupira-t-il, mon maître me la reprend ; que la volonté des maîtres de Trefieux soit obéie !

Et regagnant péniblement le château sans avoir dit un mot à la grand'Nane qui, elle aussi pleurait, il alla s'enfermer dans la chambre de la jeune fille.

Le jour se levait au moment où le comte arrivait chez Rofias...

Cette froide lueur crépusculaire éclairait lugubrement la demeure de Lucien Arnould. Le chasseur et l'abbé Raoux, attirés par le bruit de la voiture, attendaient le commandant à l'entrée de ce logis funèbre.

D'Hascher tendit la main à Jeanne, et dit au maître de Trefieux, qui n'osait l'interroger :

— Il n'est pas trop tard.

La jeune fille, en arrivant dans la chambre de Jétiot, eut un élan aussitôt comprimé par la présence de Mme Arnould. Jeanne parut glacée en voyant la Nanette tenir dans ses mains une des mains du blessé.

— Diache !... murmura le maître des Sapins, qui observait avec une grande émotion l'enfant de Trefieux.

Le docteur Vigier, debout et découvert, considérait la jeune fille.

Lucien Arnould s'approcha d'elle et, ayant de-

mandé tacitement une sorte d'autorisation au maître de Trefieux, mit la main de Jeanne dans la main de Mme Arnould.

Ces deux nobles créatures, un instant, s'examinèrent ; elles tremblaient toutes deux ; toutes deux étaient pâles, plus pâles que le blessé ; puis leurs cœurs s'appelèrent, leurs bras s'entreignèrent, un long embrassement les fit saurs.

Jétiot avait tourné vers elle sa tête mutilée, ses mains étaient jointes, il pleurait.

— Monsieur le comte, dit-il faiblement, c'est à vous que je dois le bonheur de voir réunies mes deux enfants... Merci ! l'une d'elles est l'enfant du Seigneur ; Dieu l'a dotée, Dieu la garde !... L'autre est mon sang et aussi le sang des maîtres de Trefieux, que le maître de Trefieux veille sur elle !

— Je vous le jure ! répondit l'officier.

Dans la voix du jeune homme, il y avait eu plus de solennité que d'entraînement. L'œil du moribond resta fixé sur lui... le regard de Jétiot était si pénétrant, que le comte en fut troublé.

— Vous voulez me parler ? demanda-t-il.

— Oui, dit Jétiot.

— A moi seul ?

Le braconnier promena son regard dans la cham-

bre, il hésitait.

— Faut-il vous laisser seul avec le maître de Trefieux ? demanda Lucien Arnould.

— Non, répliqua le blessé ; aucun de vous n'est de trop... Docteur Vigier, murmura-t-il, vous avez sauvé ma fille : vous devez m'assister...

Monsieur Des Torranches, la sœur de votre père portait le même nom que moi, votre voix doit soutenir ma voix qui tremble ; je ne sais pas demander... Lucien Arnould, en voulant écarter un danger de la Nanette, je laisserai peut-être seule au monde mon autre enfant... Aidez-moi tous.

La Nanette comprit qu'une volonté suprême allait être exprimée ; elle fit agenouiller la jeune fille devant le lit du moribond.

Alors Jétiot domina véritablement cette scène.

— Maître de Trefieux, reprit-il avec plus de fermeté, dans quelques instants ma fille appartiendra à vous seul... car, si quelqu'un voulait vous l'enlever, fort des actes accomplis, vous diriez : « Ne touchez pas à l'enfant de Michel... » Eh bien ! au nom de la mort qui va venir, au nom de l'amour que ma fille a pour vous, je vous prie d'être devant les hommes et devant Dieu le maître souverain de Jeanne !...

le passé, sincère, loyale et forte. (Bruyants applaudissements.)

Si la sécurité publique n'a pas été ébranlée, si notre situation intérieure est restée relativement satisfaisante, le pays, toutefois, n'a pas été à l'abri de la maladie fatale qui a désolé d'autres contrées.

Grâce au dévouement des autorités locales et de toutes les classes de la population, les effets du fléau, aujourd'hui presque entièrement disparu, ont été heureusement allégés. Ayons des paroles de commisération pour ceux qui ont souffert, des paroles de reconnaissance pour ceux qui se sont dévoués.

Ces désastres, ne l'oublions pas, ont particulièrement affecté nos classes ouvrières. C'est notre devoir à tous de continuer à nous occuper de tout ce qui peut favoriser l'amélioration matérielle et morale des populations laborieuses. (Bravos chaleureux.)

Parmi les mesures préventives que la science et la pratique signalent comme les plus efficaces, figure au premier rang l'assainissement des quartiers insalubres qui préoccupe à juste titre le gouvernement et les communes.

La même sollicitude est due à l'instruction des classes ouvrières. Le concours des Chambres ne fera jamais défaut au gouvernement pour atteindre cet utile et noble but vers lequel doit tendre sans relâche tout peuple jaloux de sa liberté, et qui veut en rester digne. (Bravos.)

Le résultat des récoltes n'a pas entièrement répondu aux espérances de nos cultivateurs. L'agriculture, toutefois, n'a pas reculé dans la voie du progrès où elle marche à grands pas.

Les mesures énergiques prises par mon gouvernement ont contribué à circonscrire et à paralyser les effets de l'épizootie, qui a sévi ailleurs avec une grande intensité.

Indépendamment des travaux dont les Chambres ont encore à poursuivre l'accomplissement, divers projets seront soumis à leurs délibérations.

Révision de la loi de 1858 sur les expropriations. — suppression de la contrainte par corps, — amélioration des lois sur la détention préventive et les extraditions, — abolition de l'article 1781 du code civil, — révision du code pénal militaire, — liberté de l'industrie des matières d'or et d'argent, — pêche fluviale, — péréquation cadastrale ayant pour objet une plus juste répartition de l'impôt foncier, — tels sont les projets qui seront successivement proposés dans le cours de cette session et que je recommande à l'examen éclairé du Parlement.

Mon gouvernement a conclu avec le Japon un traité d'amitié, de commerce et de navigation qui, joint à notre dernière convention avec la Chine, est destiné à ouvrir à la Belgique de nouvelles relations vers les pays de l'extrême Orient, en assurant à notre commerce

les garanties internationales qui lui manquaient jusqu'ici.

La garde civique et l'armée continuent de remplir leur mission avec le zèle et le patriotisme qui ont toujours distingué deux grandes institutions. (Applaudissements.)

Le tir national a fourni à notre milice citoyenne l'occasion de fraterniser avec la milice des pays voisins. La Belgique sera heureuse de voir se renouveler sur son sol hospitalier ces luttes pacifiques où se forment des relations d'estime et d'amitié réciproques que l'avenir doit encore étendre et fortifier. (Applaudissements chaleureux.)

Aux travaux matériels qui font la fortune du pays, nos artistes, la récente Exposition l'a prouvé, associent avec éclat les travaux qui en font la gloire.

J'espère que tous les travailleurs belges redoubleront d'efforts pour occuper un rang honorable dans le concours universel qu'une grande puissance amie va bientôt ouvrir à toutes les nations.

Que la Belgique continue de se signaler par une énergique et féconde activité, son respect de l'ordre, la sage pratique de ses libertés; que les éléments de prospérité qu'elle renferme se développent de jour en jour sous l'égide de nos lois libérales, c'est mon vœu le plus cher, c'est l'objet de nos communes aspirations. (Applaudissements.)

Pour accomplir la tâche qui lui incombe, mon gouvernement a besoin, messieurs, de votre loyal et bienveillant concours, et puissent, au début de ce nouveau règne tous les cœurs rester unis dans l'amour du pays et de ses institutions.

On écrit de Londres, le 14 novembre :

Il paraît exister en quelques lieux un vif désir d'augmenter l'armée anglaise; mais il est très-difficile d'arriver à un plan pratique. Le recrutement ordinaire ne produira pas assez d'hommes. On suggère l'idée de renforcer l'armée régulière par la milice et d'adopter le sys-

tème de la milice pendant les guerres continentales, les hommes pouvaient se racheter à des prix peu élevés. Le service militaire forcé est impossible en Angleterre. En conséquence, il faut nous arranger du système des volontaires et faire avec lui du mieux que nous pourrons.

On a parlé de l'incorporation des Sikhs dans l'armée anglaise non-seulement aux Indes, mais encore en Angleterre. Les Sikhs sont de bons soldats qui prendraient volontiers du service, et l'on pourrait en recruter beaucoup. Les autorités militaires goûteraient assez ce plan, mais il est loin d'être populaire, et l'on aurait à redouter de trop fréquentes collisions entre les troupes européennes et ces Indiens. On peut se faire une idée de ce que serait l'indignation de la population irlandaise si, pour la tenir en respect, il se trouvait en ce moment

50 000 soldats sikhs en Irlande, au lieu de soldats anglais.

On ne s'arrêtera pas à ce plan, et il est difficile de dire aujourd'hui où et comment l'armée anglaise se recrutera.

Le *Morning-Post* donne, dans les termes suivants, l'analyse du rapport de la commission chargée d'examiner les divers modes de recrutement pour l'armée anglaise.

La commission chargée de faire un rapport sur le recrutement dans l'armée a terminé ses travaux; elle pense qu'il faut donner un état-major distinct de recrutement à un inspecteur général et à des officiers de district, avec un nombre suffisant de sous-officiers et vétérans sous les ordres immédiats du commandant en chef. Les hommes seront enrôlés pour le service en général, au lieu de l'être, comme actuellement, pour des régiments particuliers.

Les récompenses pour les recruteurs seront portées de 15 à 20 sh. pour chaque recrue admise dans un régiment, et à 25 sh. pour chaque recrue adoptée pour le service général. Enfin, on pourra adopter avec avantage pour l'armée le système pratiqué par la marine, consistant à former de bonne heure des enfants pour le service.

La commission trouve que l'acte du service de l'armée de 1847 a été très-salutaire dans ses effets. La commission propose que le service complet soit de 21 ans avant que le soldat ait droit à sa pension, savoir: le service sera de 12 ans pour la première période, et de 9 ans pour la seconde (en tout 21 ans).

Tout soldat qui se rengagera à la fin de la première période recevra 2 d. par jour de solde de long service.

A l'égard des avis qu'ils ont émis, les commissaires conviennent volontiers qu'en les adoptant on entraînerait le pays dans un accroissement de dépenses; mais en une question de ce genre, l'utilité est la première considération; la dépense en est une toute secondaire.

Il faut espérer que les travaux de la commission porteront leurs fruits, si l'on adopte la plus importante de leurs suggestions.

LES ARRESTATIONS DU QUARTIER LATIN.

Voici des détails sur les arrestations qui ont eu lieu dernièrement à Paris dans le quartier des écoles.

Nous lisons dans le *Journal des Débats* :

« L'instruction concernant les arrestations opérées dans le quartier des écoles à la fin de la soirée de mercredi et les perquisitions domiciliaires qui s'en sont suivies se poursuivent très-activement. A ce sujet, nous pouvons ajouter que le nombre des individus arrêtés est de quarante-et-un. Tous n'appartiennent point aux écoles. On ne compte parmi eux qu'une quinzaine de jeunes gens à qui la qua-

lité d'étudiant en médecine ou en droit peut être sérieusement accordée; quant aux autres ils appartiennent à diverses professions.

» Quarante-et-une personnes se trouvaient réunies au premier étage, dans une salle spéciale faisant partie d'un café établi boulevard Saint-Michel, n° 1.

» Il n'y a eu besoin que du concours d'un commissaire de police et de l'officier de police spécialement chargé du service politique, accompagné d'agents et de sergents de ville pour mettre à exécution l'ordre émanant du préfet de police. Du reste, aucun des individus arrêtés n'a opposé la moindre résistance. Ainsi que nous le disions hier, M. de Goussier s'est transporté au dépôt de la préfecture pour interroger les prévenus.

» L'interrogatoire a duré environ trois heures, nous assure-t-on.

» Samedi matin, de bonne heure, les quarante-et-une prévenus, inculpés d'avoir fait partie d'une association illicite, ont été transférés du dépôt de la préfecture à la maison d'arrêt cellulaire de Mazas, où ils sont définitivement écroués en vertu de mandats de dépôt délivrés par le juge d'instruction.

— Au sujet de ces arrestations, le *Sicilien* reçu et publié les renseignements suivants :

« On se souvient, dit ce journal, qu'au récent congrès de Genève, un certain nombre d'ouvriers se disant délégués de la population ouvrière de Paris furent expulsés de la salle des séances parce que leurs pouvoirs n'avaient pas été trouvés réguliers.

» La discussion qui s'engagea à cette occasion dégénéra en violence regrettable, et un jeune avocat parisien, M. P..., qui accompagnait les délégués exclus, aurait eu à se plaindre de voies de faits commises à son égard.

» Il y a quelques jours, M. P... et ses amis auraient engagé un certain nombre de jeunes gens de leur connaissance à se réunir au café de la Renaissance pour délibérer en commun s'il n'y aurait pas lieu de demander satisfaction à certains délégués parisiens pour la conduite qu'ils avaient tenue dans cette circonstance.

» Tel aurait été le motif pour lequel la majeure partie des jeunes gens arrêtés se seraient rendus au café de la Renaissance.

» Ainsi s'expliquerait très-naturellement la présence d'un certain nombre d'ouvriers à cette réunion.

» Si nos renseignements sont exacts, ajoutent le *Sicilien*, la plupart des jeunes gens arrêtés ne seraient incriminés que pour avoir assisté à une réunion illégale, délit dont les conséquences sont infiniment moins graves que celles qu'entraînerait celui de société secrète dont plusieurs journaux ont parlé.

— On écrit sur le même fait au *Phare de la Loire* :

« Les bruits les plus contradictoires circulent sur les motifs qui ont amené les nouvelles rigueurs dont s'occupe Paris. On sait seulement que mercredi, à onze heures trente minutes du soir, quarante-et-un individus, appartenant à toutes les classes de la société, ont été arrêtés au café de la Renaissance, boulevard Saint-Michel. On cite MM. Tridon, Villeneuve, Laberge, Jeunesse, fils du président du tribunal de Versailles; Lavallée, ancien représentant à la Constituante; les frères Levraut, fils de l'ancien chargé d'affaires de France à Naples; Paul Dubois, d'une riche famille nantaise, et une foule d'autres, parmi lesquels des avocats, des hommes de lettres et des notabilités dans les arts. »

Nous lisons dans une correspondance du *Phare de la Loire* les passages suivants :

Les correspondances de Hongrie ne font pas regarder une entente avec le gouvernement autrichien comme aussi probable qu'on le disait ces jours derniers. Les Hongrois maintiennent des prétentions auxquelles il semble douteux que le cabinet de Vienne veuille donner satisfaction complète.

L'officier tressaillit et ne répondit pas.

— Né maudit par ma mère, dit amèrement Jétiot, je dois mourir maudit par mon enfant; que la volonté de Dieu soit accomplie !...

Jeanne paraissait écarlée; Mme Arnould considéra avec un triste étonnement le maître de Treffieux, et le docteur Vigier s'approcha du blessé.

— Je voudrais, fourche ! être aux Sapins ! murmura M. Des Torranches.

Lucien Arnould observait Jétiot et la Nanette. Bientôt son regard embrassa Jeanne et se porta sur l'officier. L'écrivain étudia le jeune comte, il lut ou crut lire dans sa pensée.

Allant vers lui, prenant sa main :

— Frère, lui dit-il doucement, entre vous et cette grande infortune, que vous nommez Jétiot, est une autre infortune; celle-là guérissable ou plus frappée.

— Vous croyez à de l'hésitation chez moi, interrompit en souriant tristement le maître de Treffieux, il n'en est rien; avant que je connusse le lien de parenté qui m'unissait à Jeanne, déjà je n'hésitais plus... Seulement cette demande solennelle m'a vivement remué, car elle m'est arrivée au moment où j'allais faire une promesse plus solennelle encore,

celle d'être pour Jeanne un nom, une famille, un monde...

Les mains du moribond se joignirent; deux grosses larmes roulèrent sur ses joues pâles, et ses yeux se fermèrent.

Dès que la jeune fille ne se sentit plus sous le rayonnement de son regard, elle eut peur. Mme Arnould, en voyant clore sa paupière, sentit en elle un froid de mort.

— Père ! murmura-t-elle.

— Père !... répéta la jeune fille.

Jétiot ouvrit les yeux. A ce double appel, son cœur retrouva quelques battements; son regard caressa la Nanette et puis Jeanne.

— Nanette, soupira-t-il, adieu !... adieu, Jeanne !

Un instant ses lèvres s'agitèrent; on pouvait croire qu'il priait. Mais la dame de chez Rofins comprit bientôt que sa pensée, avant de s'éteindre, errait une dernière fois dans un passé amer et doux.

Son souffle grossit, sa voix s'anima, mélodieuse, parfois vibrante; on eût dit un chant suprême, quelque mélodie sauvage et passionnée, éveillant dans le cœur de Mme Arnould de palpitants souvenirs.

Il s'entretenait avec quelqu'un; à qui parlait-il ?

— Au lieu de terres cultivées, disait le moribond,

des bruyères; au lieu d'allées de parcs, des sentiers dans les bois... Vous entourée, moi, seul ! vous fêlée, moi, traquée comme une bête fauve... mais, lorsque venait la nuit, mon cœur réchauffait un enfant, et votre pensée se glaçait sur une place vide...

Alors tout dormait au château, vous vieilliez seule; la nature était calme, je dormais... les regrets sont moins cuisants que les remords; ils laissent sommeiller; je m'endors !...

— A genoux, tous ! cria Mme Arnould.

Aucun sanglot ne vint troubler ce silence, plutôt auguste que funèbre, car l'horrible de la mort paraissait écarté de cette scène : le visage de l'habituant des ruines s'était empreint d'une sérénité céleste. La Nanette se leva. Prenant la main du trépassé, elle posa cette main et la sienne sur la tête de Jeanne, et, de son autre main, enlevant deux trésors à sa riche châtelaine, elle plaça sur le cœur de Jétiot le grelot de Lolette et la croix de Lucien Arnould.

PROSPER VIALON.

FIN.

M. Gladstone est, dit-on, attendu vers le 25 courant à Paris, de retour de son voyage à Rome. On ajoute que l'Empereur a déjà adressé à cet éminent personnage une invitation pour les fêtes de Compiègne. La Société des économistes organise un banquet en l'honneur de M. Gladstone.

L'enquête agricole est close. Il paraît qu'elle a donné des résultats du plus haut intérêt, mais assez peu favorables, comme on pouvait le prévoir, au parti contraire au libre-échange qui avait sollicité l'enquête, ne provoquant pas qu'elle devait coïncider avec une année de disette, laquelle, grâce précisément à la liberté du commerce, ne se fera sentir que d'une façon relativement bénigne à nos classes pauvres.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

La commission pour la réorganisation de l'armée a tenu séance le 15 au palais de Compiègne sous la présidence de l'Empereur.

— On lit dans le *Moniteur* :

« LL. E. Exc. les amiraux Rigault de Genouilly et Charner ont été appelés par l'Empereur, à prendre part aux travaux de la commission chargée de préparer la réorganisation de notre état militaire, cette commission devant s'occuper du recrutement de l'armée de mer. »

— Un télégramme de Toulon, 14 novembre, annonce qu'une dépêche ministérielle ordonne une levée de matelots dans tous les quartiers de l'inscription maritime. Les hommes en congé renouvelable sont compris dans cette levée, qui a pour but de remplacer les marins congédiés et de former les équipages de l'escadre de transport qui doit ramener l'armée du Mexique.

— Le dernier numéro des *Annales de la Propagation de la foi*, contient le récit de la mort de neuf Français martyrisés, au mois de mars dernier, en Corée; ce sont: MM. Beaulieu, 26 ans; Ranfer de Brelemières, 28 ans; Dorie, 29; Huin, 30; Aumaitre, 29; Petit-Nicolas, 38; Pourthié, provicaire apostolique, 55 ans; Mgr Berneux, évêque de Capse, vicaire apostolique de la Corée, ancien professeur de philosophie au séminaire du Mans, 52 ans; enfin Mgr Daveluy, évêque d'Acones, coadjuteur de Mgr Berneux, âgé de 48 ans. C'est le vendredi-saint que Mgr Daveluy a eu la tête tranchée.

Une particularité douloureuse a prolongé l'agonie du vénérable prélat. Après avoir déchargé un premier coup qui fit à la victime une blessure mortelle, le bourreau s'arrêta. C'était un calcul d'avarice: le prix de son œuvre n'avait pas été fixé. Il fallut réunir les employés de la préfecture pour discuter avec lui; ce fut long, et le patient gisait renversé dans son sang. Enfin le marché fut conclu et de nouveaux coups de sabre mirent le martyr en possession de sa gloire.

— Si nous en croyons des renseignements fournis au *Mémorial de la Loire*, une découverte immense aurait été faite il y a peu de temps et à quelques lieues de Saint-Etienne. L'inventeur, qui habite Bourg-Argental et a nom Lucien Tracol, a trouvé, paraît-il, le moyen de produire de la soie sans recourir aux vers et aux cocons.

Partant de ce principe que le ver n'est qu'un instrument à filer ce précieux produit et que ce dernier se trouve uniquement dans le mûrier, M. Tracol s'est ingénié à extraire la soie de l'arbre lui-même. Après combien de tâtonnements et de recherches infructueuses l'inventeur est-il arrivé au but? Dieu seul le sait. Ce qu'on assure c'est qu'aujourd'hui il a pu l'atteindre.

On comprend, dit le *Mémorial*, qu'il nous est difficile d'expliquer ici à l'aide de quels procédés M. Lucien Tracol, s'emparant de la pousse annuelle du mûrier, la réduit à la suite de quelques préparations à l'état de fila-

ments. Mais des témoins dignes de foi nous ont affirmé que ces filaments, d'une blancheur immaculée, n'ont rien qui les distingue du produit du cocon et peuvent subir, comme la soie elle-même, toute espèce de mise en œuvre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous devons à l'obligeance de M. le général Crespin le texte du discours qu'il a prononcé mercredi soir sur la tombe de M. le colonel Cordier, discours qui rend si bien hommage à la mémoire du militaire et du citoyen que l'École de cavalerie et notre ville viennent de perdre.

« Messieurs,

» En prenant la parole dans cette douloureuse circonstance, je ne viens point donner une expression complète aux sentiments qui vous ont réunis à moi autour de cette tombe; pour ma part, en effet, devant le cercueil à peine fermé de mon infortuné camarade, de mon ami dévoué, je ne saurais maîtriser mon émotion s'il me fallait vous retracer, avec quelques détails, sa vie brisée !.... Permettez-moi donc, Messieurs, de remplir brièvement le devoir par trop rigoureux qui m'incombe :

» Le colonel Joseph-Eugène-Alexandre Cordier, commandeur de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Charles III d'Espagne, est né le 11 octobre 1810. — Sorti de Saint-Cyr en 1829, il arrivait à Saumur comme officier élève et en sortait avec le n° 2 de mérite sur sa division, inaugurant ainsi les beaux services qu'il devait rendre plus tard, et répondant à la juste sollicitude de son père, alors écuyer commandant à l'École.

» En 1834, il suivait un cours en qualité d'officier d'instruction, obtenait aux examens de fin d'année (20 octobre 1835) le n° 3, et apportait, à son régiment, cette ligne de conduite exemplaire dont il ne s'est jamais départi. — Capitaine en 1838 (5 mars); cité à l'ordre de l'armée par le maréchal Valée, gouverneur général de l'Algérie, pour sa bravoure et son entrain à l'affaire de Louetger; — chef d'escadrons en 1849 (28 juillet); — lieutenant-colonel en 1854 (25 décembre); — enfin colonel au 1^{er} lanciers en 1860 (17 janvier), le choix et la confiance de l'Empereur ne tardèrent pas à l'appeler au commandement en second de l'École de cavalerie (21 mai 1860).

» C'est ici, Messieurs, qu'il devait terminer d'une manière chrétienne une carrière de 59 années fidèlement consacrées au pays.

» Cependant l'énumération des états de service du chef militaire ne peut nous faire oublier la figure de l'homme honnête, de l'homme de bien :

» La mort du digne colonel retentira douloureusement dans la mémoire de beaucoup de personnes dont il n'était connu que de nom et par une réputation sans tache; mais pour nous, pour l'École.... ah! c'est un deuil de famille!

» Vous avez partagé, Messieurs, les alarmes de la pauvre veuve, des malheureux orphelins, en un mot, de ce foyer modèle des vertus privées.... vous avez suivi avec une anxiété filiale les progrès de cette inexorable maladie, et vos cœurs se sont obstinés à l'espérance jusqu'à la dernière heure; vos vœux, vos prières rappelaient le colonel à son poste d'active assiduité.... à ses chères occupations de chaque jour, car vous saviez tout ce que l'École devait à son zèle, à son savoir éminent, à sa vigoureuse raison d'officier aussi intelligent que remarquablement pratique, et vous n'ignoriez point ce que nous étions en droit d'en attendre encore.... sa bienveillance, tous vous l'avez éprouvée. Personne plus que lui n'a été sévère à lui-même et indulgent pour les autres, parce qu'il alliait l'austérité des principes à cette affabilité vraie qui part d'un cœur haut placé.

» Il a pratiqué noblement tous ses devoirs de père, d'époux et de chrétien, de même qu'il

a donné à cette autre famille, qu'on nomme l'École, les affections, les conseils pleins d'autorité et les soins de ses dernières années.

» L'École reconnaissante comprend l'étendue de cette perte qui lui enlève un de ses plus fermes soutiens, et voilà pourquoi, Messieurs, j'ai voulu faire violence aujourd'hui à ma profonde affliction, et apporter au colonel, en votre nom et au mien, un suprême et fraternel adieu.)

» Adieu donc, mon cher et brave Cordier, repose en paix, ton pieux souvenir nous reste... Adieu!

M. Paul Ratouis a bien voulu également nous communiquer l'article suivant, consacré à la mémoire de M. Cordier, qui avait acquis ses droits de cité parmi nous.

Le colonel Cordier a reçu sur sa tombe les adieux touchants de son chef, de ses compagnons d'armes; il n'y a plus rien à dire de sa vie militaire après les paroles émouvantes du général Crespin.

Toutefois, les amis d'enfance d'Eugène Cordier, les jeunes Saumurois au milieu desquels il est venu s'asseoir en bas-âge; ceux avec lesquels il avait contracté alors des liens intimes que la mort seule a pu rompre, ceux-là lui doivent un regret. A ce titre nous parlons de lui.

C'est en 1819 que nous l'avons rencontré, ici, sur les bancs d'une école primaire, dirigée par un digne magister, M. Gagnerie, mort il y a peu d'années presque nonagénaire; c'est là que, dans l'étude, dans les jeux, il a établi avec la génération saumuroise de son temps ces rapports bienveillants, affectueux, que ses éloignements ultérieurs n'avaient point détruits.

Le 20 mars 1822, l'École de cavalerie, réinstallée à Saumur le 23 octobre 1814, était licenciée de nouveau après la conspiration du général Berton. M. Cordier père, écuyer distingué, qui enseignait au manège de cette École, quitta Saumur pour se rendre à Versailles où, le 5 novembre suivant, le roi Louis XVIII créait une école, dite d'application de cavalerie.

Le jeune Cordier dut partir avec sa famille et interrompre les liaisons juvéniles qu'il avait établies. Ce premier départ, il est vrai, fut de courte durée; le 10 mars 1825, l'École de cavalerie, recevant une organisation nouvelle à Saumur, sous le commandement du général Oudinot, M. Cordier y rentra à la tête de son manège.

Eugène Cordier revint aussi, mais pour quelques jours, au milieu de ses amis d'enfance; sa vocation militaire l'obligeait à quitter Saumur pour fréquenter les écoles spéciales.

Nous avons vu revenir l'écolier de 1819, colonel commandant en second cet établissement militaire où son père avait laissé une grande réputation, où il devait établir la sienne; et là, au milieu des honneurs dus à son rang, il n'a jamais oublié les souvenirs de son premier âge. Ne fut-il pas toujours le conseil des pères, le pilote des enfants de Saumur, alors qu'ici ou ailleurs ils se vouaient à la profession des armes!!!.....

PAUL RATOUIS.

La foire de la Saint-Martin, tenue à Angers, a été très-animée. Il était impossible de circuler sur les divers marchés. Il y a eu considérablement de bestiaux amenés et vendus, notamment des porcs gras, dont les prix étaient tenus très-fermement, à cause des demandes nombreuses.

Il y a longtemps que cette foire n'avait réuni un tel concours de vendeurs et d'acheteurs.

On lit dans le *Courrier de la Vienne* :

« Un bruit s'est répandu dans notre cité : nous osons à peine y croire et nous craignons de le répéter. S'il est faux, qu'il soit démenti, nous le souhaitons, car notre ville finirait par conquérir un triste renom dans les annales de la finance.

» On dit que vingt mille francs auraient été enlevés de sacs d'argent appartenant à la succursale de la Banque de France de Poitiers et remplacés par un poids égal de plomb de chasse dans les sacs fermés. L'idée conçue par l'ancien caissier aurait donc été perfectionnée et mise à exécution par des contrefacteurs!!! — En vérité nous n'y voulons pas croire, toutefois nous devons faire remarquer que les sacs de la Banque de France voyageant fréquemment et n'étant vérifiés que par le pesage, on doit penser que notre ville, si elle a eu le mérite de l'invention première du procédé, n'a plus aujourd'hui que celui de la découverte du perfectionnement qui aurait été pratiqué ailleurs. »

M^r Lachaud est attendu à Poitiers pour plaider l'affaire de l'ex-caissier de la banque, Sureau-Lamirande.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Samson a terminé jeudi soir la série de représentations qu'il devait donner dans notre ville. Dire le nombre de bravos qui ont retenti dans cette soirée d'adieux est difficile. *M^{lle} de la Seiglière* a été rendue avec un succès complet. Chacun des acteurs, s'inspirant du jeu de son maître, a parfaitement rempli sa tâche, et la troupe entière a été rappelée après la représentation. Nous devons donc des remerciements à M^{me} Annet Gillon, directrice de la scène, de nous avoir procuré de si belles et si agréables soirées.

Samson, de son côté, conservera un beau souvenir de l'accueil chaleureux qu'il a reçu dans nos murs, et, si l'âge le lui permet encore, nous avons l'espoir qu'il reviendra au milieu de nous, et que nous pourrons l'applaudir de nouveau.

Demain dimanche 18 novembre 1866,

Les Enfants d'Edouard, Le Camp des Bourgeoises.

M. GIBEAU, du Théâtre-Français, jouera le rôle de Richard, duc de Gloucester.

Les bureaux ouvriront à 6 heures 3/4. On commencera à 7 heures 1/2.

Pour chronique locale et nouvelles diversés : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Francfort, 15 novembre. — Une notification, publiée par la feuille officielle, fixe au 6 et au 7 décembre les opérations de la levée militaire pour le territoire de Francfort.

Le taux de l'escompte à la Banque de Francfort est réduit, à partir de demain, à 3 1/2 pour cent.

Carlsruhe, 15 novembre. — La *Gazette de Carlsruhe* annonce que don Miguel de Braganca est mort subitement, la nuit dernière, d'une attaque d'apoplexie à Bronnbach, près de Wertheim.

Florence, 15 novembre. — La *Gazette officielle* publie un décret d'amnistie pour les déserteurs de terre et de mer qui ont pris du service dans l'armée autrichienne.

Un journal italien annonce que le général Fleury est attendu à Rome, où ses appartements seraient déjà préparés.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Guérison de la Phthisie pulmonaire et de la Bronchite chronique

A l'aide d'un traitement nouveau. Brochure in-8° de 85 pages, 6^{me} édition, par le Docteur Jules BOYER. — En adressant 1 fr. 50 c. en timbres-poste à l'éditeur A. DELAHAYE, ou au Docteur Jules BOYER, 174, boulevard Magenta, à Paris, on recevra, franco, cet ouvrage, qui est indispensable aux médecins, et aux personnes atteintes de maladies de poitrine. Les sommités médicales proclament la supériorité de ce traitement, sur ceux qui avaient été employés, jusqu'à ce jour.

P. GODET, propriétaire-gérant.

JOURNAL DES DEMOISELLES (35^e Année)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-similé d'Aquarelles. — Musique, et cætera.

Paris : 10 francs. — Départements : 12 francs.

TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

La Violette, avec un grand Patron imprimé recto et verso.

Paris : 15 francs. — Départements : 18 francs.

La Bleue, avec 30 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois.

Paris : 16 francs. — Départements : 18 francs.

La Verte, avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions.

Paris : 20 francs. — Départements : 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal. **Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux.** A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (45^e année).

LA POUPEE MODÈLE

Journal des Petites Filles

QUATRIÈME ANNÉE.

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Petit Théâtre, — Musique, etc.

Paris : 6 francs. — Départements : 7 francs 50 cent.

La collection entière des trois 1^{res} années forme trois beaux volumes in-8°. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION
A titre de licitation
Le dimanche 18 novembre 1866, à midi,
En l'étude et par le ministère de M^e TOUCHALEAUME, notaire,
LA MÉTAIRIE
DE VILLEMOLLE-L'ABBÉ
Située communes de Verry et de Saint-Hilaire-Saint-Florent,
D'une contenance de 62 hectares 96 ares 51 centiares.
Mise à prix 52,000 francs.
Voir pour plus amples détails les placards affichés.
S'adresser pour tous renseignements à M^e TOUCHALEAUME, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A ARRENTER
Une MAISON, sise à Saumur, quartier de la Croix-Verte, ancienne route de Tours, n° 15, comprenant quatre chambres basses, trois chambres hautes, grenier, cour, cave, puits et passage pour aller à la boire communs.
S'adresser à M. GIRANDIER-VERNEAU, sur la Levée-Neuve, à Saint-Lambert, ou à M^e CLOUARD, notaire. (495)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
En totalité ou par lots,
UN CLOS DE VIGNE,
De 2 hectares 53 ares, situé à Bagneux, chemin de Montaglan; cave, pressoir, cuve en pierres.
Toutes facilités pour les paiements.
S'adresser audit M^e CLOUARD. (473)

A VENDRE
En totalité ou par parties,
UN TERRAIN PROPRE A BATIR,
Situé au Pont-Fouchard,
Ayant façade sur la route impériale et sur l'ancienne route de Doué.
S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, ou à MM. GUICHARD frères.

A VENDRE
UN JARDIN avec PAVILLON, cuisine, remise et écurie, situés à Saumur, rue Saint-Lazare.
S'adresser à M. CHIVERT, Levée-d'Enceinte. (514)

A VENDRE
BEAUX PLANTS
DE
PEUPLIERS SUISSES et D'ITALIE (10,000 pieds de 3 ans).
S'adresser à M. Yvon, entrepreneur des fumiers de l'Ecole impériale de cavalerie de Saumur. (481)

A AFFERMER
Pour St-Jean ou Toussaint 1867,
LA MÉTAIRIE DE CHOZÉ,
Commune de Cizay,
De 40 à 50 hectares, selon les demandes. Vastes bâtiments d'exploitation. Le tout d'un seul tenant.
S'adresser à M. L. GUÉRIN, à Chozé, près Montreuil-Bellay. (534)

A VENDRE
UN COUPÉ LÉGER,
BIEN ROULANT,
Presque neuf.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Un chien couchant, épagneul irlandais, 2 ans 1/2, bien dressé, et **une chienne courante,** double basset, 2 ans 1/2.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
à l'essai
DEUX beaux et bons CHIENS courants, âgés de trois ans.
S'adresser à M. BESNARD, rue du Petit-Versailles, n° 12. (533)

A CEDER DE SUITE
Pour cause de changement de commerce
UN MAGASIN
DE
Spécialité de Blanc et Lingerie,
Situé rue Noire, n° 11, à Châtellerault.
S'adresser à M. MASSIN. (516)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON,
Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Épargne.
S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

A LOUER
En totalité ou par parties,
Pour la Saint-Jean 1867,
UNE MAISON
Rue d'Orléans, n° 69.
S'adresser à M^{me} SEONNET, rue Beaurepaire, ou à M^{me} TAILBOUIS, à Doué-la-Fontaine. (48)

ÉPILEPSIE ET NÉURALGIE
Le spécifique le plus sûr, contre ces affections, est l'*Élixir au Gallium Album de l'Ermitage*, préparé par TAILLOTTE, pharmacien à Tain (Drôme). Sa notice, sur les maladies du système nerveux, est expédiée franco, sur demande.
Dépôt à Saumur, chez M. Gautier, pharmacien; à Angers, chez M. Aubert; à Baugé, chez M. Després; à Cholet, chez M. Enon, pharmaciens. (545)

A LOUER
Présentement,
UN JOLI PIED-A-TERRÉ
Rue Cendrière, n° 6.
Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.
Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;
Chambre à cheminée sur la cour;
Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.
S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

NOUVELLES
MACHINES A COUDRE
Américaines.
A. MARLOTEAU,
Rue des Poëliers, à Angers.

Avec la machine nouvelle, on peut faire tous les travaux que l'on faisait autrefois avec les machines de 250 francs.
Prix : 80 francs.
Marchant à la main, se transportant sur n'importe quelle table.
Montée sur un très-joli guéridon, fonctionnant au pied.
Prix : 130 francs.

Beaucoup de personnes, mal renseignées sur les machines à coudre, ou n'ayant aucune connaissance des progrès opérés depuis quelques années par la Maison Américaine de M. Ch. B. Goodwin, croient encore bien faire en achetant des systèmes Howe et autres, qui, aujourd'hui, n'ont plus leur raison d'être, car les machines de la Maison Américaine les surpassent en vitesse, légèreté, beauté de travail et modicité de prix; les réparations sont moins coûteuses et promptement faites.
Je m'engage, pour toutes machines sortant de ma Maison, à les rendre de suite, ou au plus tard dans les vingt-quatre heures. (489)

M. ROSSIGNOL père a l'honneur de prévenir qu'il vient de céder son **Atelier de Confection** à son fils le jeune, et que pour écouler ses marchandises, il vendra 15 0/0 au-dessous des prix ordinaires. (445)

ON DEMANDE UN GARDE au château de Salvart, commune de Neuillé. (491)

CHANGEMENT DE DOMICILE.
M^{me} GALLET, sage-femme, a transféré son domicile rue du Palais, à l'angle du quai de Limoges. (483)

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

NOUVELLE SOUSCRIPTION
Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE CONVERSATION ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRE, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 15 NOVEMBRE.			BOURSE DU 16 NOVEMBRE.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.
3 pour cent 1862	69 50	» 23	» »	69 40	» »	» 10
4 1/2 pour cent 1852	97 75	» 25	» »	97 75	» »	» »
Obligations du Trésor	466 25	» »	» »	466 25	» »	» »
Banque de France	» »	» »	» »	3615	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1392 50	» »	2 50	1387 50	5	» »
Crédit Foncier colonial	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole	605	5	» »	605	» »	» »
Crédit Industriel	» »	» »	» »	650	» »	» »
Crédit Mobilier	630	3 75	» »	627 50	» »	2 50
Comptoir d'esc. de Paris	897 50	» »	1 25	896 25	» »	1 25
Orléans (estampillé)	882 50	1 25	» »	881 25	» »	1 25
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes)	1180	» »	2 50	1180	» »	» »
Est	533 75	» »	» »	535	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	918 75	3 75	» »	915	» »	3 75
Lyon nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi	585	2 50	» »	586 25	1 25	» »
Ouest	562 50	» »	1 25	563 75	1 25	» »
C ^{ie} Parisienne du Gaz	1595	» »	1 25	1595	» »	» »
Canal de Suez	365	» »	» »	366 25	1 25	» »
Transatlantiques	525	1 25	» »	521 25	» »	3 75
Emprunt italien 5 0/0	55 70	» 40	» »	55 40	» »	30
Autrichiens	417 50	7 50	» »	415	» »	2 50
Sud-Autrich.-Lombards	413 75	3 75	» »	411 25	» »	2 50
Victor-Emmanuel	75	» »	» »	75	» »	» »
Romains	61 50	5	50	63	1 50	» »
Crédit Mobilier Espagnol	343 75	2 50	» »	340	» »	3 75
Saragosse	146 25	» »	3 75	147 50	1 25	» »
Séville-Xérés-Séville	26 50	» »	» »	27 50	1	» »
Nord-Espagne	127 50	» »	3 75	115	» »	12 50
Compagnie immobilière	423 75	» »	» »	420	» »	3 75
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord	314 75	» »	» »	314 75	» »	» »
Orléans	308 75	» »	» »	309 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	307 25	» »	» »	308 75	» »	» »
Ouest	308	» »	» »	308 75	» »	» »
Midi	308	» »	» »	307 50	» »	» »
Est	311	» »	» »	311	» »	» »